MÉDECINE
Santé
Université de Paris

ORGANISATION DES ETUDES ET MODALITES DES CONTROLES DE CONNAISSANCES ET COMPETENCES

DFASM 2 Paris Nerd : Année universitaire 2021-2022

Le présent règlement concerne les étudiants ayant débuté leur cursus au sein de l'UFR de Médecine Paris VII Diderot et qui sont inscrits en DFASM2 à l'UFR de Médecine de l'Université de Paris à la rentrée universitaire 2021-2022.

Les étudiants de DFASM2 doivent suivre des enseignements théoriques comportant des unités d'enseignement (UE) du tronc commun, des UE libres obligatoires ainsi qu'une formation pratique (stages, simulation et gardes).

Les étudiants de DFASM 2 bénéficient en 2021-2022 d'une partie de la réforme du 2e cycle (R2C) comportant : - une gradation des connaissances définie par les collèges de spécialités avec l'apprentissage et l'évaluation des connaissances de rang A et B - l'application de la nouvelle docimologie R2C sans les tests de concordance de scripts.

Les enseignants doivent mettre leurs supports de cours à disposition des étudiants. Les notes prises en cours par les étudiants et distribuées sont sous la seule responsabilité des étudiants et n'ont pas de caractère opposable. Les étudiants doivent respecter les droits d'auteurs, et obtenir des enseignants les autorisations requises, le cas échéant.

A) UE DU TRONC COMMUN

UE	DISCIPLINE	COORDONNATEUR	NOMBRE D'HEURES	ECTS	TYPE D'EPREUVE	DUREE EPREUVE
Semestre 1						
3	Vulnérabilité et développement	Pr. DUBERTRET	48h	3	65 questions dont 10 de 1er cycle	2h00
4	Handicap – Incapacité – Dépendance	Pr. YELNIK	19h	2	50 questions	1h30
5	Gériatrie	Pr. RAYNAUD SIMON Dr LILAMAND	12h	2	50 questions	1h30
13	Perception ophtalmo – Neurologie	Pr. JOUVENT Pr MANDONNET Dr COUTURIER	27h	3	80 questions dont 10 de 1er cycle	2h45
14	Appareil locomoteur	Dr. FUNCK BRENTANO	25h	3	80 questions dont 10 de 1er cycle	2h30
	Total semestre 1		131	13		
Semestre 2						
2	De la conception à la naissance	Pr SCHMITZ	35h	3	65 questions dont 10 de 1er cycle	2h00
8	Immunopathologie	Pr. PAPO	30h	3	65 questions dont 10 de 1er cycle)	2h00

10	Cancérologie - Hématologie	Dr QUERO Pr. BOISSEL	52h	5	80 questions dont 10 de 1er cycle	2h30
17	Pédiatrie	Pr. FAYE Pr BASMACI	24,5h	3	65 questions dont 10 de 1er cycle	2h15
LCA	Lecture Critique d'Article	Pr S. CHEVRET C. ARNAUD HENKEL	16h + 2ED de 2h d'anglais	2	1 article en anglais sous forme de DP	2H00
	Total semestre 2		161,5	16		
	Total DFASM2		292,5#	46##		

#Total sans les UE libres obligatoires
##Total incluant les 2 UE libres obligatoires = 6 ECTS (cf plus bas) et les stages = 12 ECTS (cf plus bas)

Pour l'évaluation, le format d'une question pourra être de type QRM, QRU ou QRU type "single-best answer", QROC, zones à pointer, et cela de façon isolée avec une vignette à contexte riche ou au sein de mini-dossiers progressifs (de 2 à 8 questions) ou de key-feature problems (KFP) consistant en une série de 2 à 3 questions sur des points clés du programme comportant au moins une question à menu déroulant. Le nombre total de questions est défini dans le tableau ci-dessus mais la répartition des différents formats de questions est laissée à l'appréciation des responsables d'UE.

Certaines UE sont enseignées sous forme de séminaires. Ces séminaires donnent lieu à une préparation sur un support de cours fourni par les enseignants dans les jours qui précèdent. Dans les jours qui suivent le séminaire une procédure d'autoévaluation en ligne est organisée.

Le/la responsable d'UE devra mettre à disposition des étudiants une « fiche pédagogique UE » précisant les objectifs de l'enseignement sur lesquels portera l'évaluation.

B) UE LIBRES OBLIGATOIRES : ENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES (EC)

ECO	Coordonnateurs	Nombre d'heures	ECTS	Type d'épreuve	Durée épreuve	Semestre	Capacité d'accueil
Addictions	Pr. LEJOYEUX	15h CM 10*1h30	3	DP 30 questions sur SIDES	1h	S1	150
Analyse critique d'ordonnances (ACRO)	Pr LECHAT (Pharmacologie) Pr ASLANGUL (Thérapeutique)	20 h	3	Présence enseignements : 30% 20 questions**	1h15	S2	20
Chirurgie et imagerie pour les EDN	D.MOSZKOWICZ	12 heures de cours + étude du prérequis 5 demi-journées d'observation dans un service de chirurgie	3	Epreuve écrite de QI (50 %) Présence en stage d'observation d'une semaine dans un service de chirurgie avec un tuteur désigné (25%) Présence enseignement (25%)	1h Oral de session 2 : 15min	S2	30

				En session 2 : un oral de rattrapage distanciel			
Conduite à Tenir devant une Urgence vitale ou une Catastrophe	Pr. MEGARBANE	30h	3	Examen écrit (1 DP + 20 QI) sur SIDES	1h	S1 et S2	150
C2I santé***	Dr LAOUENAN Dr MULLAERT	10h à distance	3	Epreuve de QI	45 mn	S2	100
Hématologie de 0 à 100 ans	R. ITZYKSON M.STRULLU	18h	3	2 DP	1h		25
Imagerie	Pr. DE BAZELAIRE	30h	3	6 mini dossiers progressifs de 5 questions sur la plateforme SIDES	1h	S1	150
Maladies tropicales, maladies des migrants chez l'adulte et chez l'enfant	Pr. PEIFFER-SMADJA Pr FAYE	15h CM 5*3	3	Présence enseignements : 20% 30 questions 80% **	1h	S2	36
Médecine et société au cinéma	Dr. LEFEVE	30h	3	Exposé oral ou écrit (30%) Examen terminal - QR (70%) **	1h30	S2	15
Médecine Handicap	A. YELNICK A.SCHNITZLER	30h	3	Présence enseignement : 20% 30 questions**	1h	S1	150
Mère – Enfant P5	Pr. SCHMITZ Pr. BIRAN	29h réparties sur 8 demies-journées	3	1 DP + 20 QI	1h	S2	100
Le rein dans tous ses états *	Pr. PERALDI	30h	3	30 questions	1h	S2	100
Le sommeil et ses pathologies	M-P.DORTHO	15h de cours avec une partie de cas cliniques interactifs (20%)	3	Examen écrit sur SIDES, avec 3 mini DP de 6 et 10 QI	1h	S2	150

* L'ECO « Le rein dans tous ses états » n'est pas accessible aux crédits DFASM1.
** En session 2 : seul l'examen écrit sera pris en compte dans la notation
*** ATTENTION : la validation du C2i santé est obligatoire entre le DFGSM2 et la fin du DFASM2

Les inscriptions aux enseignements complémentaires se réalisent pour chacun des deux semestres en début d'année universitaire. Elles sont définitives et ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Pour l'évaluation, le format d'une question pourra être de type QRM, QRU ou QRU type "single-best answer", QROC, zones à pointer, et cela de façon isolée avec une vignette à contexte riche ou au sein de mini-dossiers progressifs (de 2 à 8 questions) ou de key-feature problems (KFP) consistant en une série de 2 à 3 questions sur des points clés du programme comportant au moins une question à menu

déroulant. Le nombre total de questions est défini dans le tableau ci-dessus mais la répartition des différents formats de questions est laissée à l'appréciation des coordonnateurs d'UE.

C) STAGES HOSPITALIERS : voir Charte des stages en annexe

Les étudiants feront leur stage par rotation dans les 4 groupes suivants :

5	Chirurgie orthopédique **ou** Rhumatologie **ou** Médecine Physique et Réadaptation
6	Centre Anti-Douleur **ou** Neuro-Chirurgie **ou** Neurologie **ou** Neuro-Sommeil **ou** Ophtalmologie **ou** Psychiatrie
7	Gynécologie - Obstétrique **ou** Hématologie **ou** Anatomo-Pathologie
8	Immunologie **ou** Anatomo-Pathologie **ou** Oncologie Médicale **ou** Oncologie-Radiothérapie **ou** Médecine Générale

Un stage à l'étranger est possible pendant 4 semaines l'été (voir modalités dans la charte des stages).
La validation de chaque stage donne lieu à l'obtention de **3 ECTS**, pour un total de **12 ECTS** pour l'année universitaire.

D) Enseignement par simulation sur le centre de simulation ILumens Pajol

- Une séance de simulation de l'entretien en psychiatrie pour les étudiants en stage en service de psychiatrie ou de pédopsychiatrie.
- Une séance de simulation d'annonce de mauvaises nouvelles pour les étudiants n'ayant pas bénéficié d'une séance de simulation à l'entretien en psychiatrie.

E) Entrainement au Certificat de Compétence Clinique (CCC) par des Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS)

Un entrainement au CCC par des « ECOS tests » à distance sera réalisé dans le courant de l'année universitaire.

F) CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les épreuves conduisant à la validation de la deuxième année du diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM2) sont organisées sur deux sessions dans les conditions fixées ci-après.
Les épreuves de validation des enseignements théoriques porteront sur l'ensemble des notions abordées sur l'intégralité des enseignements ainsi que les items de l'ECN correspondant aux enseignements.
La correction des épreuves sera mise à disposition des étudiants sur la plateforme d'évaluation après post-traitement et validation par le coordinateur d'UE.

I. LA VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

- **La première session**

La première session comporte deux périodes d'examen, à l'issue de chaque semestre d'enseignement. **Chaque période d'examen fait l'objet d'un jury de validation** propre qui se tient dans un **délai de 3**

semaines suivant la tenue des examens. La semaine de tenue du jury est transmise aux étudiants avant les épreuves.

Les délibérations du jury (notes et décisions de validation) sont communiquées aux étudiants au décours du jury. Aucune information pré-jury n'est délivrée aux étudiants. Les étudiants ajournés à l'issue du jury de session 1 sont autorisés à passer les épreuves de la session 2, qui se tient sur une seule période de fin aout à début septembre, et fait l'objet d'un jury unique.

Les étudiants qui, à l'issue de la session 1, sont déclarés ajournés doivent repasser lors de la 2ème session l'ensemble des épreuves des UE pour lesquels ils sont ajournés, sauf autorisation individuelle du jury permettant le report d'une ou plusieurs notes de 1ère session en 2ème session (décision notifiée sur le procès-verbal de jury par l'acronyme RENO).

Les enseignements obligatoires

Ils font l'objet d'épreuves informatisées dont les modalités sont précisées dans le tableau page 1.
Les conditions de validation automatique avant jury sont une moyenne globale ≥ 10/20. Au sein d'une même UE comportant plusieurs disciplines (hématologie-cancérologie et neuro-OPH) la moyenne globale doit être ≥10/20 sans note < 8/20 dans une discipline.

Dans les autres cas, l'étudiant est ajourné pour l'UE et la validation est soumise à délibération du jury.
Les notes moyennes obtenues à chacune des UE ne se compensent pas entre elles**.**

Si les épreuves se déroulent en distanciel du fait de contraintes sanitaires, pour les UE du tronc commun et les enseignements complémentaires, la validation de l'épreuve sera effectuée à la moyenne de ≥12/20.

Les UE libres obligatoires

Les étudiants doivent valider une UE libre obligatoire par semestre. Ces UE libres obligatoires peuvent être de deux natures différentes :

1) **Les UE libres obligatoires dont l'enseignement est mis en place par les enseignants de l'UFR et qui permettent un approfondissement des connaissances acquises : les enseignements complémentaires obligatoires (ECO).**
 Les étudiants ne peuvent s'inscrire au même ECO au premier et second semestre. Les notes de contrôle continu des ECO dont l'enseignement est dispensé par l'UFR de médecine ne sont pas conservées à la 2ème session et les étudiants sont évalués uniquement sur la note obtenue à l'examen terminal.

2) **Des UE librement choisies au sein de l'université ou hors de l'université qui peuvent concerner des disciplines non strictement médicales et permettent ainsi aux étudiants d'acquérir des spécificités et de s'engager éventuellement dans des doubles cursus.** Pour ces UE, l'étudiant doit déposer sa demande auprès de l'UFR de médecine puis auprès de l'UFR d'accueil pour obtenir l'autorisation de suivre l'enseignement dans le cadre du parcours enseignement libre obligatoire et s'inscrire. Dès réception des résultats définitifs de l'UFR, l'étudiant doit fournir l'attestation de validation de l'UE.

Les UE libres obligatoires y compris hors université permettent l'acquisition de 4 ECTS. L'UE engagement permet l'acquisition de 6 ECTS. Les ECTS validés dans le cadre de l'UE *engagement étudiant* en plus des 60 ECTS ne peuvent être ni capitalisés pour l'année supérieure, ni se substituer à des enseignements obligatoires validant l'année d'étude.

La validation du bloc d'UE libre sera examiné lors du jury de semestre 2 Les notes d'ECO passés au semestre 1 seront affichées au décours des examens, avant examen par les jurys, à titre d'information.

Lorsque les enseignements complémentaires se présentent sous la forme d'un contrôle continu, l'absence à l'épreuve de contrôle continu conduit à la note de zéro, sauf en cas d'absence justifiée par les cas de figures suivants :

- hospitalisation (bulletin de situation demandé)
- décès d'un proche (certificat de décès demandé)

Les UE libres obligatoires sont capitalisables. Les ECO se compensent à la moyenne, sous réserve qu'une des 2 notes ne soit pas < 6/20.
Les étudiants Erasmus sortants sont dispensés de l'UE libre obligatoire pendant le semestre de leur stage à l'étranger.

<u>Crédits</u>

- Primants :

les étudiants nouvellement inscrits en DFASM2 et ayant validé l'année de DFASM1 à la session 1, se voient donner la possibilité de suivre et passer les évaluations d'enseignements de DFASM3, dans la limite maximale de 2 enseignements (sous condition, voir infra). Un étudiant qui passerait la session 2 en DFASM1 uniquement pour des UE libres obligatoires reste éligible aux crédits.

- Redoublants :

Les étudiants redoublants le DFASM2 et qui ont validé tous leurs stages en tant que primants (sous condition, voir infra) se voient donner la possibilité de suivre et passer les évaluations d'enseignements de DFASM3, dans la limite maximale de 2 enseignements à la condition qu'ils aient strictement moins de 7 UE à repasser sur l'année (incluant ECO et UE du tronc commun). Le nombre de crédits pris par l'étudiant redoublant ne peut être ni supérieur à 2 (1 ECO et 1 UE du tronc commun ou 2 UE du tronc commun ou 2 ECO) ni dépasser au final un nombre de 7 UE à valider sur l'année.

- Triplants :

Les étudiants triplants sont soumis aux mêmes règles que les redoublants, sans dépasser la limite de 2 UE en crédit sur l'ensemble des années passées en DFASM2.

Les UE validées donneront droit à un crédit, qui sera pris en compte lorsque l'étudiant sera effectivement et régulièrement inscrit en DFASM3. Il revient à l'étudiant de vérifier que le planning d'enseignement des UE choisies est compatible avec le planning d'enseignement de l'année de DFASM2 où il est régulièrement inscrit, soit en tant que redoublant, soit en tant que primant. L'étudiant ne pourra en aucun cas opposer à la direction enseignante et administrative une incompatibilité d'agenda pour justifier d'absences à des enseignements ou évaluations obligatoires.

En ce qui concerne les ECO, l'inscription se fera après la campagne annuelle d'inscription aux optionnels des étudiants en DFASM3, sur les places restantes disponibles après le choix de ces derniers. Les modalités d'inscription seront communiquées au étudiants par le Service de Scolarité.

Pour des raisons logistiques, il ne peut être assuré à l'étudiant que l'examen du ou des UE ou ECO de DFASM3 où il s'est inscrit ne soit pas concomitant d'un examen de DFASM2 qu'il lui reste à valider. Il devra dans ce cas passer l'examen soit en Session 2 (sous cette même réserve), soit lorsqu'il sera inscrit en année de DFASM3.

- **La seconde session**

La seconde session est organisée au titre des UE que l'étudiant n'a pas validés à la première session d'examen.

En cas d'échec à la deuxième session, les UE dans lesquels l'étudiant a obtenu la moyenne lui sont définitivement acquis (UE capitalisables).

II. LA VALIDATION DES ENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Les modalités d'organisation et de validation des stages et gardes sont définies dans la « charte des stages et des gardes » consultable sur le site internet de l'UFR.

Une évaluation des compétences cliniques sera organisée à la fin du stage sous forme d'Examen Clinique Objectif Structuré (ECOS) représentant au maximum 25% de la note de stage.

III. ADMISSION EN ANNEE SUPERIEURE ET REDOUBLEMENT

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, ce jury est composé des enseignants en charge de la formation. Il est présidé par le directeur de l'UFR et comprend les responsables de chaque UE.

- **Etudiants admis**

A l'issue de la session 2, sont autorisés à s'inscrire en DFASM3 les étudiants reçus à toutes les UE et ECO et ayant validé tous les stages. **Aucune dette de DFASM2 n'est permise en DFASM3.**

- **Etudiants ajournés**

Les étudiants redoublant ou triplant le DFASM2 gardent le bénéfice des UE ou ECO validés. Le jury de session 2 pourra avoir défini individuellement une maquette de stage imposée prenant en compte la (ou les) discipline(s) pour laquelle (lesquelles) il est en échec pour l'année de redoublement. La maquette définit les disciplines imposées (pour 1 à 4 stages), mais l'étudiant pourra choisir lui-même ses terrains de stage dans la liste des terrains de stage ouverts aux redoublants, suivant la procédure habituelle de choix, et en respectant la maquette de stage imposée par le jury de deuxième session qui a prononcé son redoublement. La validation du parcours de stage nécessitera donc la validation de 4 stages et le respect de la maquette imposée.
Un stage invalidé pour insuffisance de présence, sans justificatifs et attestations officielles (arrêt de travail) déposées au bureau du personnel, devra obligatoirement être rattrapé, soit en cours d'année, soit lors de l'année de redoublement.
L'étudiant qui redouble ou triple son année de DFASM2 présente les UE obligatoires et ECO qu'il n'a pas validés à la date des épreuves correspondantes.

Les étudiants, lorsqu'ils ont validé l'intégralité des enseignements théoriques et des enseignements pratiques obtiennent pour l'année du DFASM2 46 crédits européens (ECTS).

Il est créé une commission relayant les difficultés des étudiants (CRDE). Elle étudie toutes les informations utiles que des étudiants souhaitent lui communiquer concernant leur situation particulière. Cette commission est présidée par le Doyen de l'UFR et composée d'enseignants et de représentants des étudiants parmi les élus aux instances de l'UFR. La CRDE se réunit avant le jury de session 2.
La commission s'entoure de toutes les informations nécessaires à ses travaux.

F) ORGANISATION DES EXAMENS

L'inscription administrative à l'Université, dans le diplôme concerné par les examens, est une condition impérative pour pouvoir passer les épreuves. L'inscription pédagogique est également obligatoire. Tout étudiant dont l'inscription pédagogique ou administrative ne serait pas régulière ni finalisée peut se voir refuser l'accès aux enseignements et ne pourra pas se présenter aux examens.
Les épreuves seront organisées en présentiel. Elles sont susceptibles d'être organisées en distanciel si la situation sanitaire le nécessite.

➢ LA CONVOCATION

La convocation aux épreuves terminales de première et de deuxième session se fait par voie d'affichage sur des panneaux réservés à cet effet sur le site Villemin ou par voie électronique, au minimum 15 jours avant le début des épreuves. Cette convocation précise la date, l'heure, le type et la durée de chaque épreuve. Le lieu des épreuves peut, lui, être précisé dans un délai inférieur à quinze jours, dès lors que les épreuves se déroulent sur l'un des sites de l'UFR. Pour rappel, la législation indique que les étudiants doivent rester mobilisables dans les 3 semaines suivant l'examen en cas de nécessité de réitérer une évaluation. En particulier, il est recommandé aux étudiants de ne prendre aucune disposition et/ou engagement extérieur au cours de la période des examens.

➢ RESPONSABILITE DES EPREUVES

Chaque épreuve est placée sous la responsabilité du coordonnateur, représentant le jury. **Celui-ci, ou la personne qu'il a désignée pour le représenter doit être impérativement présent pendant toute la durée de l'épreuve.** Il est le seul compétent pour prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement des épreuves.

Règlement des études et des examens approuvé
par le Conseil pédagogique de l'UFR le

Le Doyen de l'UFR de médecine **La Présidente de l'Université de Paris**

Philippe RUSZNIEWSKI **Christine CLERICI**